CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 5 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 5 juillet à 20 h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS,** maire**.**

Présents : Danièle GADAIS, maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoints, Adrien BEL, Maxime BOSSARD, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Guillaume NEAU, Régine POIRON.

Absents excusés : Vincent LHOPITAL procuration à Adrien BEL.

Secrétaire de séance : Sandrine BOUCHEREAU, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2021.

Nombre de conseillers : En exercice : 14	Présents : 13	Votants : 14

1- Adoption du procès-verbal du CM du 22 juin 2021

Le compte rendu de la séance du CM du 22 juin est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Information – Intervention de l'Agence Tact sur les évolutions de Carrière de la Faubretière

La carrière de la Faubretière, exploitée par l'Entreprise CHARIER est implantée sur la commune de la Haye-Fouassière, puis par extension sur la commune de Vertou depuis 1926. Elle produit des granulats nécessaires aux travaux publics et aux bâtiments.

En 2009, des investissements importants ont été réalisés pour améliorer les conditions d'exploitation et pour limiter au maximum les impacts pour les riverains.
Dix ans après la construction de nouvelles installations de concassage-criblage, l'entreprise CHARIER souhaite faire le bilan de ses années d'exploitation pour se projeter vers l'avenir.

L'entreprise CHARRIER tient à souligner les différents outils de communication mis en place : questionnaire en ligne proposé aux riverains depuis 2020, site internet actualisé, possibilité de visite lors des tirs de mines commentés (procédure, impact des ondes sur le bâti).

L'entreprise CHARRIER informe le Conseil qu'une demande d'extension de la carrière a été déposée en Préfecture pour une prolongation jusqu'en 2033. L'extension sera verticale, extraction en profondeur du gravier, et non horizontale ce qui ne modifiera pas fondamentalement la physionomie de la carrière. Des groupes de travail avec les riverains seront lancés dès septembre 2021 ainsi qu'un film et des portes ouvertes.

3- Délibération : Modification du tableau des effectifs - Poste d'adjoint technique

Depuis le 29 novembre 2019, le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 28,77/35e, d'agent d'entretien et de restauration, est resté vacant suite au départ de l'agent qui occupait ce poste.

Depuis cette date, en raison de la réorganisation temporaire des missions, notamment au regard de la fermeture de certains équipements municipaux, pour la rénovation énergétique de la salle des Vignes ou en lien avec la crise sanitaire, le poste a été temporairement et partiellement pourvu par des agents contractuels.

Etant donné le retour progressif à un fonctionnement normal des services et afin de stabiliser les effectifs de la commune, il a été décidé de lancer un appel à candidatures sur ce poste d'agent polyvalent d'entretien et de restauration afin qu'il soit pourvu pour la rentrée scolaire 2021-2022 par un agent fonctionnaire titulaire.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du grade de recrutement envisagé et de la réévaluation des besoins relatifs au temps de travail, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

SUPPRESSION	CREATION
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 28,77/35e	- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 31/35e

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Il est proposé au conseil municipal :

- De supprimer 1 emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet 28,77/35e ;
- De créer 1 emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet 31/35e ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- De dire que ces modifications interviendront à compter du 01/08/2021.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4- Délibération - Décision Modificative n°1

La prise d'une décision modificative du budget est rendue nécessaire pour les motifs suivants :

- Corrections suite à des erreurs matérielles lors de la saisie du budget dans le logiciel (inversion des comptes 1321 et 1322, erreur de saisie sur le compte 60632, erreur lors du report des restes à réaliser).
- Intégration des recettes liées au FCTVA (*Fonds De Compensation De La Taxe Sur La Valeur Ajoutée*) dans la section de fonctionnement (compte 744) pour un total de 2 113.05 € et dans la section d'investissement (compte 10222) pour un total 40 270.10 € ainsi que l'attribution de la DETR 2021 (compte 1321) pour un montant de 128 000 €.
- Intégration de l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel pour l'achat du bien immobilier situé au 4 place de l'Eglise (450 000 €)
- Intégration des dépenses et recettes liées à la convention de mandat signée avec Clisson Sèvre et Maine Agglo concernant le schéma vélo dans le cadre du projet de sécurisation de la Métairie (chapitre 45).
- Intégration de dépenses nouvelles concernant des dépenses au compte 60632 afin de prendre en compte les frais liés au COVID 19 (masques pour le personnel, matériel de désinfection, matériel de protection lors des élections)

Il est proposé au conseil municipal d'approuver en fonctionnement et en investissement les ouvertures de crédits suivantes :

Dépenses de fonctionnement			**Recettes de fonctionnement**		
Comptes	**Intitulé comptes**	**Montant proposé**	**Comptes**	**Intitulé comptes**	**Montant proposé**
Chapitre 011	**Charges à caractère général**		**Chapitre 74**	**Dotations et participations**	
60612	Électricité	*30 000,00 €*	Compte 744	FCTVA	2 113,05 €
60632	Petit équipement	*-30 000,00 €*			
60632	Petit équipement	7 500,00 €			
60621	Combustible	-3 000,00 €			
61521	Terrains	-1 000,00 €			
615221	Entretien bâtiments publics	-2 000,00 €			
6232	Fêtes et cérémonies	-1 500,00 €			
6068	Autres fournitures	500,00 €			
611	Maintenance	1 000,00 €			
615228	Entretien autres bâtiments	500,00 €			
60618	Autres fournitures	113,05 €			
	TOTAL	2 113,05 €		**TOTAL**	2 113,05 €

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Comptes	***Intitulé comptes***	***Restes à réaliser***	***Montant proposé***	***Comptes***	***Intitulé comptes***	***Restes à réaliser***	***Montant proposé***
CHAPITRE 16	**Emprunts**			**CHAPITRE 10**	**Dotations**		
Compte 1641	Emprunts en euros		100,00 €	Compte 10222	FCTVA		40 270,10 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues		3 150,10 €	Compte 1321	*Etat et établissements nationaux*	*-30 750,00 €*	128 000,00 €
CHAPITRE 21	**Immobilisations incorporelles**				*Etat et établissements nationaux*	*40 000,00 €*	
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles		3 000,00 €	Compte 1322	*Région*	*-40 000,00 €*	
Compte 21578	Autre matériel et outillage de voirie		2 000,00 €		*Région*	*30 750,00 €*	
Compte 2138	Autres constructions		385 000,00 €	**CHAPITRE 16**	**Emprunts**		
Compte 2138	Autres constructions		15 000,00 €	Compte 1641	Emprunts en euros		450 000,00 €
CHAPITRE 23	**Immobilisations corporelles**						
Compte 2313	Constructions	20,00 €	110 000,00 €				
Compte 2313			50 000,00 €				
Compte 2315			50 000,00 €				
CHAPITRE 458	**Opérations sous mandat**			**CHAPITRE 458**	**Opérations sous mandat**		
Compte 4581	Dépenses		33 347,88 €	Compte 4582	Recettes		33 347,88 €
	TOTAL	**20,00 €**	**651 597,98 €**		**TOTAL**		**651 617,98 €**

Total dépenses	**653 731,03 €**
Total recettes	**653 731,03 €**

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5- Délibération : Remboursement de frais à un agent communal

Considérant que M. Antoine RICOLLEAU, secrétaire de mairie, a été obligé d'utiliser un moyen de paiement personnel pour le nettoyage et le repassage à la vapeur de la nappe de cérémonie auprès d'une entreprise de *pressing.*

Considérant qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le remboursement des frais engagés par M. Antoine RICOLLEAU qui s'élèvent selon la facture établie à la somme de 36,10 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser à l'employé communal la somme de 36,10 € correspondant aux achats faits pour le compte de la commune.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6- Délibération : Acquisition d'un terrain propriété de la succession de monsieur Luc Guillet au lieu-dit « La Métairie »

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que Monsieur Luc Guillet, propriétaire des parcelles cadastrées B 1829, B 1839, B 1831 et B 594, a explicitement exprimé de son vivant son intention de les céder à la commune pour un prix de 215 000 € afin que cette dernière procède au lotissement du terrain en qualité de maître d'ouvrage.
Considérant que ses héritières, Mesdames BOUCHAUD et MECHINEAU, sont également favorables à cette cession,

Considérant que ce dossier a été présenté en amont de cette séance aux élus par Monsieur Pascal DABIN, Adjoint à l'urbanisme. Cette information a précisé l'opportunité, les modalités d'acquisition et d'aménagement de ce bien.

Vu ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir les parcelles B 1829, B 1839, B 1831 et B 594, propriétés de la succession de Monsieur Luc Guillet, d'une superficie totale cadastrée de 2731 m² au prix de 215 000 € ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

Il est précisé que les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal adopte la proposition à raison de 13 voix et 1 abstention.

7- Délibération : Recours à l'emprunt pour l'acquisition de la parcelle « La Métairie »

Vu la délibération 2021-54 du 5 juillet 2021 concernant l'acquisition des parcelles cadastrées B 1829, B 1839, B 1831 et B 594 pour une surface totale de 2731 m².
Considérant l'ensemble des dépenses afférentes à cette opération d'achat et d'aménagement évalué à 400 000 € ;
Considérant l'analyse réalisée par la commission Projets et Finances des offres de prêts proposés par les organismes bancaires ;

Il est proposé au Conseil Municipal :
- D'accepter l'offre de prêt bancaire proposée par le Crédit Mutuel à savoir 400 000 € au taux fixe de 0,49% sur 36 mois, remboursement trimestriel et amortissement à capital constant.

Le Conseil Municipal adopte la proposition à raison de 13 voix et 1 abstention.

8- Création d'un budget annexe lotissement assujetti à la TVA dit « La Métairie »

Vu la délibération 2021-54 du 5 juillet 2021 concernant l'acquisition des parcelles cadastrées B 1829, B 1839, B 1831 et B 594 pour une surface totale de 2731 m².

Monsieur Pascal DABIN indique au conseil qu'il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la Commune. Cette opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées. Sa gestion relève donc du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Cette création permet également de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

L'instruction budgétaire M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cessions des terrains concernés. Ces biens destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

A ce titre, les recettes et dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes. Dès que l'opération de lotissement sera achevée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater. Après la clôture constatée, des opérations comptables devront être réalisées pour faire remonter dans l'inventaire de la commune l'ensemble des parties publiques du lotissement (équipements et VRD [*Voirie et réseaux divers]*). Le budget annexe dénommé « *La Métairie* » retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création au 5 juillet 2021, d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « *La Métairie* » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à l'aménagement du lotissement et de ses abords,

- de préciser que ce budget sera voté par chapitre,

- de prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux,

- d'opter pour un régime de TVA à 20% conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle,

- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration fiscale,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal adopte la proposition à raison de 13 voix et 1 abstention.

9- Urbanisme : DIA et état des dossiers en cours

Cinq DIA sont à l'ordre du jour :

- *Parcelles B 915 et B 916, 3 place Marc ELDER pour une valeur de 190000 €.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

- *Parcelle B 908, 7 rue d'Echichens pour une valeur de 575 000 €.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

- *Parcelle B 966, 2 rue Beauséjour pour une valeur de 24 600 €.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

- *Parcelle B 1506, 4 rue des Sports pour une valeur de 225 000 €.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

- *Parcelle B 1506, 2 place du Verdet pour une valeur de 270 000 €.*

Suite à une imprécision sur l'extrait cadastre fourni par l'office notarial, le conseil n'a pas pu se prononcer de façon certaine sur la déclaration d'intention d'aliéner. Cette dernière est donc rejetée et le conseil invite l'office notarial à la représenter avant la prochaine séance.

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation.

Cet état n'appelle pas de remarque particulière.

10- Point sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le 8 juillet 2021:

- La procédure de marché publics pour la maitrise d'œuvre pour la rénovation de la Mairie prendra fin le vendredi 9 juillet 2021 et sera suivi d'un CAO (Commission d'Appels d'Offres) le jeudi 15 juillet 2021 en compagnie de Guillaume MARRET du Conseil en Energie Partagée du Pays du Vignoble nantais.
- La procédure de marché publics pour la maitrise d'œuvre pour l'audit énergétique de l'école du chat perché s'est achevée le vendredi 2 juillet 2021 : 9 visites sur site et autant d'offres déposées.
- AD'AP : fin des travaux à l'école avec des changements d'huisseries et la remise en état de la toiture du périscolaire.
- Rénovation énergétique de la salle des Vignes : la commune attend le retour du comité LEADER (Union Européenne) qui doit trancher en septembre pour l'octroi d'une subvention.
- Sécurisation de la Métairie : programmation des travaux après les vendanges et pendant les vacances scolaires de Toussaint afin de limiter au maximum les effets sur la circulation.

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le mardi 24 juin juillet 2021 :

- Associations : tenue du théâtre de rue le week-end du 03-04/07/2021 et report pour cause de mauvais temps de la manifestation Everesting au week-end du 09-11 juillet. La prochaine réunion de rentrée des associations aura lieu le vendredi 17 septembre en mairie.
- Pour la rentrée 2021-2022, l'école du chat perché a reçu, pour le moment, 116 inscriptions contre 128 pour 2020-21. Dans le cadre du projet Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, la commune a reçu une subvention du ministère de l'éducation nationale d'un montant de 7 500 € (pour un montant total de11 300 € de budget prévu). Au cours de l'été, les sols des classes de CM 1 et CM2 vont être refaits.
- Prolongation de l'arrêt maladie d'Annaïck SOYER jusqu'au 27/08/2021 et départ de Léa BERTIN-MOUROT, Titouan PIOU, Lara LOISANCE et Laura GANDON. Afin de pourvoir au poste d'agent d'entretien, Madame Johanny BEZIER a été recrutée à compter d'août 2021.
- Portail famille : des difficultés techniques et informatiques sont toujours en cours. Aurélie METAYER, les élus et le prestataire échangent quotidiennement afin de trouver des solutions aux différentes problématiques de paramétrages.

Monsieur Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le …juillet 2021 :

- Visite de le DRAC (*Direction Régionale des Affaires Culturelles*) des Pays de la Loire afin d'étudier un possible classement de l'église aux monuments historiques.
- ABC de la diversité : organisation d'un concours photos et début des prélèvements par les élèves du lycée Briacé chez les particuliers pour une présentation au Conseil au printemps 2022.

11- Questions orales

Aucune question orale n'est posée.

12- Points divers

Madame le Maire tient à remercier chaleureusement, les élus, les agents et les citoyens qui ont permis la tenue des élections départementales et régionales.
Madame le Maire informe le Conseil que le Magazine municipal sera distribué au cours de la seconde quinzaine de juillet.
Enfin, si le contexte sanitaire le permet, le repas des Ainés aura lieu le samedi 20 novembre pour le déjeuner.

Excellentes vacances à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.